



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

088-2024 : Compte rendu des décisions du Président

Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

039-2024: Adoption des tarifs mini camps et séjours été 2024 pour les jeunes de 8 à 16 ans

VU l'avis favorable de la Commission 2 en date 15 Mars 2024

décide d'adopter les tarifs applicables pour les camps d'été 2024 :

SEMAINE 1 : 8 au 12 Juillet 2024, 25 jeunes de 11 à 16 ans à Camping Municipal des Aires (34)

Activités canyoning, canoé, Via ferrata

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 2 : 15 au 19 Juillet 2024, 24 jeunes de 12 à 16 ans au Camping Rieu Montagne, lac du Laouzas (34)

Activités : 2 séances de Catamaran, Paddle Géant, Aquapark

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 3 : du 22 au 26 Juillet 2024 pour 25 jeunes de 12 à 16 ans à Aguessac (12)

Activités : sensation forte à Aguessac, Parapente, tubing, accrobranche, jump air bag, Archerie Game

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 4: du 29 Juillet au 02 Aout 2024 pour 25 jeunes de 12 à 16 ans à Aguessac (12)

Activités : sensation forte à Aguessac, Parapente, tubing, accrobranche, jump air bag, Archerie Game

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 5 : 1 Séjour 8-11 ans du 15 au 19 Juillet 2024 pour 35 enfants dans les Pyrénées (Hébergement en dur -Chalet du Ticou ,Pyrénées 2000)

Parc Animalier les Angles, accrobranche, chien de traineau, paddle, visite citadelle Mt Louis

- Enfants résidents sur le territoire de la com com 480 euros
- Enfants résidents hors du territoire : 500 euros

040-2024 Frais PLU Abeilhan

VU la procédure d'élaboration du PLU de la commune d'Abeilhan actuellement en cours,

VU la nécessité de produire un mémoire en réponse aux avis PPA avant enquête publique sur le sujet environnemental par NATURAE en collaboration avec BETU ?

VU le devis de la SARL NATURAE en date du 22/03/2024 d'un montant de 1.170 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la SARL NATURAE sise 15 rue Jules Vallès 34200 SETE en date du 22 mars 2024 d'un montant de 1.170 € TTC.

041-2024 : Animations touristiques du 18 mai 2024 – Régie Office du Tourisme

Considérant le contenu à offrir au public familial attendu pour l'organisation des Journées européennes des Moulins prévue aux Moulins de Faugères le 18 Mai 2024,

Vu la proposition n° D-2024-0013 de l'Association OK Mistral, autour du cerf-volant comprenant diverses activités autour du vent : scénographies et décors éoliens, atelier de cerf-volant, démonstration de « kite aerial photography » par cerf-volant et envois de cerfs-volants de création,

Vu la proposition n° 200324 de l'association Zoreilles au vent pour une prestation de contes à deux voix et percussions sur le thème du pain, des moulins et du vent,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 6 mars 2024,

DECIDE de valider les devis de :

- L'association OK Mistral – 404 286 866 00011 – sise 23, impasse du jardin – 34 980 SAINT-GELY DU FESC, d'un montant de 1174 € TTC pour une animation autour du vent
- L'association Zoreilles au vent – 90863457900019 – sise 22 rue Canorgues – 34 600 BEDARIEUX, d'un montant de 400 € TTC pour des contes lors des Journées Européennes des Moulins prévue le 18 Mai 2024 aux Moulins de Faugères,

042-2024 Consultation papier 2024

VU la consultation mutualisée avec les communes concernant l'acquisition de papier reprographique pour l'année 2024,

VU les 3 propositions adressées par REQUENA BURO, LACOSTE DBE et JM BRUNEAU.

DECIDE de valider la proposition la moins disante de la société JM BRUNEAU –RCS EVRY n° 34395813– 19, Avenue de la Baltique VILLEBON S/ YVETTE 91948 COURTABOEUF CEDEX, pour un prix de 3.24 € HT la ramette de papier 80gr format A4, de 5.07 € HT la ramette de papier 100gr format A4, de 6.62 € HT la ramette de papier format A3 et de 2.81 € HT la ramette de papier format A5 80gr, livraison offerte dans chaque commune et pour les services de la communauté de communes.

043-2024 Frais de reprographie PLU ABEILHAN enquête publique

VU l'arrêt du projet de PLU de la commune d'Abeilhan,

VU la nécessité de procéder à la reprographie du dossier arrêté pour les besoins de l'enquête publique ainsi que 6 affiches au format A2,

VU le devis de la SARL REPRO RAPID en date du 26/03/2024 d'un montant de 808.78 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la SARL REPRO RAPID sise 15 Avenue des Arbousiers 34500 BEZIERS en date du 26 mars 2024 d'un montant de 808.78 € TTC.

044-2024 Prestations INETUM PLU Magalas et Pailhes

VU la dernière modification du PLU de MAGALAS et le PLU révisé de PAILHES,

VU la nécessité de procéder à l'intégration des données SIG des nouveaux PLU dans le logiciel métier INETUM,

VU le devis de la société INETUM en date du 27/03/2024 d'un montant de 1.812 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la société INETUM sise 1 rue Champeau BP 700 22 – 21801 QUETIGNY CEDEX en date du 27 mars 2024 d'un montant de 1.812 Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

045-2024 Achat d'un podium démontable, de racks de rangement, de grilles d'exposition et de barrières de police

VU la nécessité d'acquérir un podium démontable avec des racks de rangement, des grilles d'exposition et des barrières de police pour la Communauté de Communes,

VU le devis le mieux disant, après consultation, établi par la société ALTRAD sise 16 avenue de la Gardie, 34510 FLORENSAC d'un montant de 11 465 € HT soit 13 758 € TTC,

VU l'avis favorable de la commission 3 en charge des services techniques,

DECIDE de valider le devis de la société ALTRAD sise 16, avenue de la Gardie 34510 FLORENSAC pour un montant de 11 465 € HT soit 13 758 € TTC,

046-2024 Attribution mission MO - réhabilitation du réseau AEP Route de Lieuran - Puissalicon

VU les investigations réalisées sur le réseau AEP de la Route de Lieuran

Vu la nécessité de réhabiliter le réseau d'eau potable de la route de Lieuran à Puissalicon pour cause de vétusté avancée

VU la proposition établie par le cabinet GAXIEU pour les missions PRO-ACT-VISA-DET et AOR pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la route de Lieuran à Puissalicon qui s'élève à 4 640.00 € HT soit 5 568.00 € TTC

DECIDE de valider le devis du cabinet GAXIEU sis 1 bis Place des Alliés 34500 Béziers pour un montant de 4 640.00 € HT soit 5 568.00 € TTC,

047-2024 Attribution mission CSPS - Réhabilitation des réseaux AEP et EU Route de Lieuran - Puissalicon

VU la délibération 185-2022 du 26/09/2022 autorisant le Président à lancer les consultations des missions connexes

VU la délibération 283-2022 du 12/12/2022 autorisant le Président à lancer la consultation des entreprises

VU la nécessité de retenir un prestataire pour la mission CSPA

VU la consultation lancée par notre cabinet d'étude

DECIDE de valider le devis de la société Techni'bat sise 34 Avenue d'Espondeilhan 34290 Lieuran les Béziers pour un montant de 2 415.00 € HT soit 2 898.00 € TTC

048-2024 Avenant à l'adhésion mutualisée Ma Com'Une

Vu la décision n°107 -2022 en date du 05 décembre 2022 pour l'adhésion à l'application Ma com'une mutualisée avec les communes de Laurens, Thézan les Béziers, Murviel les Béziers, Puissalicon, Roujan et de la CCAM

Vu le souhait d'adhésion des communes d'Autignac et de St Geniès de Fontedit portant le montant de l'adhésion annuelle à 2 880€HT - 3 456€TTC soit 432€TTC par collectivité ;

DECIDE de valider l'avenant de la société ma com'une sise 7 rue de la croix à Laverune portant le montant annuel de l'adhésion à 2 880€ HT soit 3 456 € TTC pour 8collectivités soit 432 € TTC par collectivité

049-2024 Mise à jour Tarifs Boutique - régie OT

VU le compte rendu du Conseil d'exploitation de l'office du Tourisme des Avant-Monts en date du 6 mars 2024 validant les enjeux de promotion, de communication et de commercialisation de l'année 2024,

VU la délibération du Conseil communautaire n°053-2024 du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif annexe de la régie Office du tourisme

VU la décision n°058-2023 adoptant les tarifs de vente de la boutique de l'Office du tourisme,

Considérant l'état du stock arrêté à la date du 31 Décembre 2023 au montant de 9 538,60 € et l'ajustement nécessaire des tarifs de vente de la boutique de l'OT déployée à Magalas et Faugères,

DECIDE d'adopter les tarifs de vente des produits comme suit :

Chapeaux de paille « Faugères »	4,00 €
Chapeaux de paille « Thongue »	4,00 €
Tabliers « Faugères »	15,00 €
Tire-bouchons « Faugères » noir	5,00 €
Tire-bouchons « Thongue » rouge	5,00 €
Rafraichisseurs en liège	10,00 €
Seaux à glace	16,00 €
Carafes à décanter	20,00 €
Verres à pied 15cl	4,50 €
Verres à pied 30cl	3,00 €
Verres à pied 50cl	4,00 €

	6,00 €
Casquettes « Moulins de Faugères »	
Gourdes 600ml « Moulins de Faugères »	6,00 €
Couteau Suisse « Moulins de Faugères »	5,00 €
Bâtons randonnée « Moulins de Faugères »	12,00 €
Sac Randonnée « Moulins de Faugères »	8,00 €
Set coloriage « Moulins de Faugères »	3,00 €
Pin's « Moulins de Faugères »	2,00 €
Poncho pluie enfant et Adulte	2,00 €
Jeu de dominos « Moulins de Faugères »	5,00 €
Porte-clés « Moulin » en bois	3,00 €

Produits alimentaires :

Boissons fraîches

Eau	1,50 €
Café ou Thé	1,00 €
Glaces	1,00 €
	1,50 €

Livres :

Castrum de l'an mil	16,00 €
Symbolisme des heurtoirs populaires languedociens	16,00 €
Effroyables plaintes du XIXème Siècle	20,00 €
Le Codex de Marthe l'ultime secret	22,00 €
World Héritage Cassan	22,00 €
Murviel-lès-Béziers : de la nuit des temps à 1789	30,00 €
Guide historique et visite de Magalas	7,00 €
Magalas et ses cimetières	5,00 €
Tours dans le Pays Languedoc et Vignobles	14,50 €
Tours dans la montagne du Haut Languedoc	15,70 €
Gabian aux sources du pétrole en France	25,00 €
VTOPO VTT Hérault 2021	23,00 €
Les 4 saisons des Virtuoses	15,00 €
Archéologie d'un territoire languedocien	25,00 €
Saint-Chinian Grand Cru	39,00 €
Cartes postales	0,50 €

Prestations de services :

Droits d'entrée (à partir de 18 ans)	2,00 €
Enfants (jusqu'à 18 ans)	1,00 €
Groupes à partir de 10 personnes	1,00 €
Groupes scolaires des 25 communes des Avant-Monts	Gratuit
Location de cerf-volant	2,00 €

050-2024 Gratuité en boutique - régie OT

VU le compte rendu du Conseil d'exploitation de l'office du Tourisme des Avant-Monts en date du 6 mars 2024

VU la délibération du Conseil communautaire n°053-2024 du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif annexe de la régie Office du tourisme

Considérant les animations à destination du jeune ou large public et les opérations en direction des partenaires qui participent à la valorisation touristique du territoire des Avant-Monts, le stock de goodies nécessite un réajustement,

DECIDE de réserver une partie du stock de la boutique en gratuité comme suit :

- 46 Pin's « Moulins de Faugères » à 2,00 €, soit une valeur de 92 €
- 21 Jeux de dominos « Moulins de Faugères » à 5,00 €, soit une valeur de 105 €
- 30 sets de coloriage « Moulins de Faugères » à 3,00 €, soit une valeur de 90 €
- 18 porte-clés « Moulins de Faugères » à 3,00 €, soit une valeur de 54 €
- 100 magnets « Moulins de Faugères » à 2,00€, soit une valeur de 200 €

La valeur totale des cadeaux correspond à 541 €.

dit que ce stock d'articles non vendus sera décompté des ventes affectées au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

051-2024 OT - Service Sécurité Incendie Animations Moulins

Considérant la configuration du site du moulin de Faugères et la jauge du public attendu pour la fête du pain et du vent le 18 Mai 2024 et la Nuit des Etoiles programmée le 3 Août 2024, le bon déroulement des événements nécessite d'avoir recours à un service de sécurité incendie.

VU la proposition de A.P.S. Sud Gardiennage Intervention Sécurité pour une présence sur site lors des deux événements programmés au moulin de Faugères,

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 6 Mars 2024 validant la programmation estivale,

DECIDE de valider les devis n°728 et 729 du 27 Mars 2023 de la structure A.P.S. Sud Gardiennage Intervention Sécurité sise 6 Avenue Elie Sermet – 11 100 NARBONNE – SIRET 51739768300023, d'un montant de 240 € TTC pour le 18 Mai et de 143,26 € TTC pour le 3 Août visant à assurer la mission de sécurité incendie des deux événements suscités programmés au moulin de Faugères, lieu-dit Les Trois Tours.

052-2024 Régie OT – Animations Moulin Nuit des étoiles

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 6 Mars 2024 validant la programmation estivale,

VU la proposition de L-Eventsprod représentée par Noémie PREVOST, chargée de production pour une animation musicale de 19h à 23h à l'occasion de la Nuit des Etoiles programmée au moulin de Faugères le 3 Août 2024,

VU la proposition de Monsieur Thierry Raffaelli, astronome, pour une animation d'observation au télescope par projection du soleil, et la découverte des constellations à l'occasion de la Nuit des Etoiles programmée au moulin de Faugères le 3 Août 2024,

DECIDE de valider les devis :

- N°20240215002 du 15 Février 2024 émanant de la structure L-Eventsprod représentée par Noémie PREVOST, chargée de sise 22, rue des anciens métiers – 34 160 GALARGUES – SIRET 84538710900026, d'un montant de 420 € TTC pour l'animation musicale du 3 Août 2024 au moulin de Faugères, lieu-dit Les Trois Tours.

- Du 8 Février 2024 émanant de Monsieur Thierry Raffaelli, astronome à Tourbes pour l'animation astronomie du 3 Août 2024 au moulin de Faugères, lieu-dit Les Trois Tours dont le montant s'élève à 250 € TTC

053-2024 Abonnement 2024 marchés publics L'Agence

Considérant qu'il convient de renouveler les prestations liées au site acheteur de la Communauté de communes ;

VU la proposition de la société MIDI MEDIA – L'Agence pour la prestation 2024 qui inclut :

- Un forfait de 15 publications électroniques au tarif de 1 050€HT incluant l'avis initial-les rectificatifs-Franceattribution La publication sur le site midi libre marchés publics et France Marchés + site Midi Libre (forfait 15 procédures)
- L'option envois recommandés au tarif annuel de 327.50€HT
- La Hotline pour 75.00€HT la publication

-

Pour un montant total de 1 452.50€ HT – 1 743€TTC

DECIDE de valider la proposition de la société MIDIMEDIA – L'Agence – domiciliée Rue du Mas de Grille à St Jean de Védas – 34 438-siren 404 010 209 APE 7312Z – pour l'abonnement 2024 pour un tarif de 1 452.50€HT-1 743.00€TTC

054-2024 Achat de barnum

VU l'intérêt et la nécessité d'acquisition de barnums pour les manifestations des services petite enfance, jeunesse et culture, ainsi qu'à destination des associations et collectivités du territoire de la communauté de communes

VU les devis établis, après consultation, par la société TECHMETAL, ZAE de l'Audacieuse, 34480 Magalas pour un montant global de 4358.50 € HT soit 5230.20 € TTC décide de valider les devis de la société TECHMETAL, ZAE de l'Audacieuse, 34480 Magalas pour un montant global de 4358.50 € HT soit 5230.20 € TTC

055-2024 Assurances GROUPAMA

VU la décision n°159-2023 validant la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégal pour couvrir le risque responsabilité civile lié à toutes les activités et compétences de la communauté, la protection des élus et des agents, pour un montant annuel de 17 195.79€HT- 18 972.15€TTC à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

VU la décision n°018-2024 validant la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégal pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité pour un montant annuel de 15 579.10 euros €HT, soit 16 959.55 euros TTC avec prise d'effet au 02 février 2024.

VU la nécessité d'actualiser les contrats susvisés et de souscrire également à une assurance automobile mission des collaborateurs et administrateurs.

DECIDE de valider :

- Le projet de contrat établi par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas pour couvrir le risque responsabilité civile lié à toutes les activités et compétences de la communauté, la protection des élus et des agents, pour un montant annuel de 18 745.16 €HT- 20 640.12 €TTC à compter du 1^{er} mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.
- Le projet de contrat établi par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité pour un montant annuel de 15 329.73 euros €HT-16 695 euros TTC à compter du 1^{er} mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.
- Le projet de contrat établi par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas « Assurance automobile mission des collaborateurs et administrateurs » pour un montant annuel de 636.69 euros TTC.

056-2024 Achat de petits matériels pour le service technique

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

Considérant la nécessité d'acquérir du petit matériel pour le service technique dont ;

- Un poste à soudeuse
- Une perceuse à percussion
- Un perfo burineur
- Un marteau démolisseur
- Un burin pic
- Un burin plat
- Un burin hexagonal
- Un carryng case

Vu la proposition la moins disante établie par la société BIG MAT Matériaux sise 6 rue Georges Charpak, 34 420 PORTIRAGNES, numéro SIRET 85272191900011 pour un montant de 3 896.15 € TTC,

décide de valider la proposition de la société BIG MAT Matériaux domiciliée 6 rue Georges Charpak, 34 420 PORTIRAGNES - Siret n° 85272191900011 pour l'ensemble du petit matériel cité ci-dessus pour un montant de 3 896.15 € TTC.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

